

Légende :

- - - - - Trait de zonage
- UA Nom de zone
- 3 Emplacement réservé pour ouvrage public, installation d'intérêt général ou espaces verts
N° de l'E.R.
- Secteur de mixité sociale : 25% de logements locatifs aidés
- 1 Périmètre d'une tranche pour l'ouverture à l'urbanisation de la zone 1AU
- ★ Eléments paysagers bâtis ou naturels remarquables
- 75 75 Recul de toutes les constructions par rapport à l'axe de la voie
- Boisements

Légende :

Périmètre de protection de captage :

- Périmètre de protection rapproché
- Périmètre de protection éloigné

Plan de Prévention du Risque Inondation :

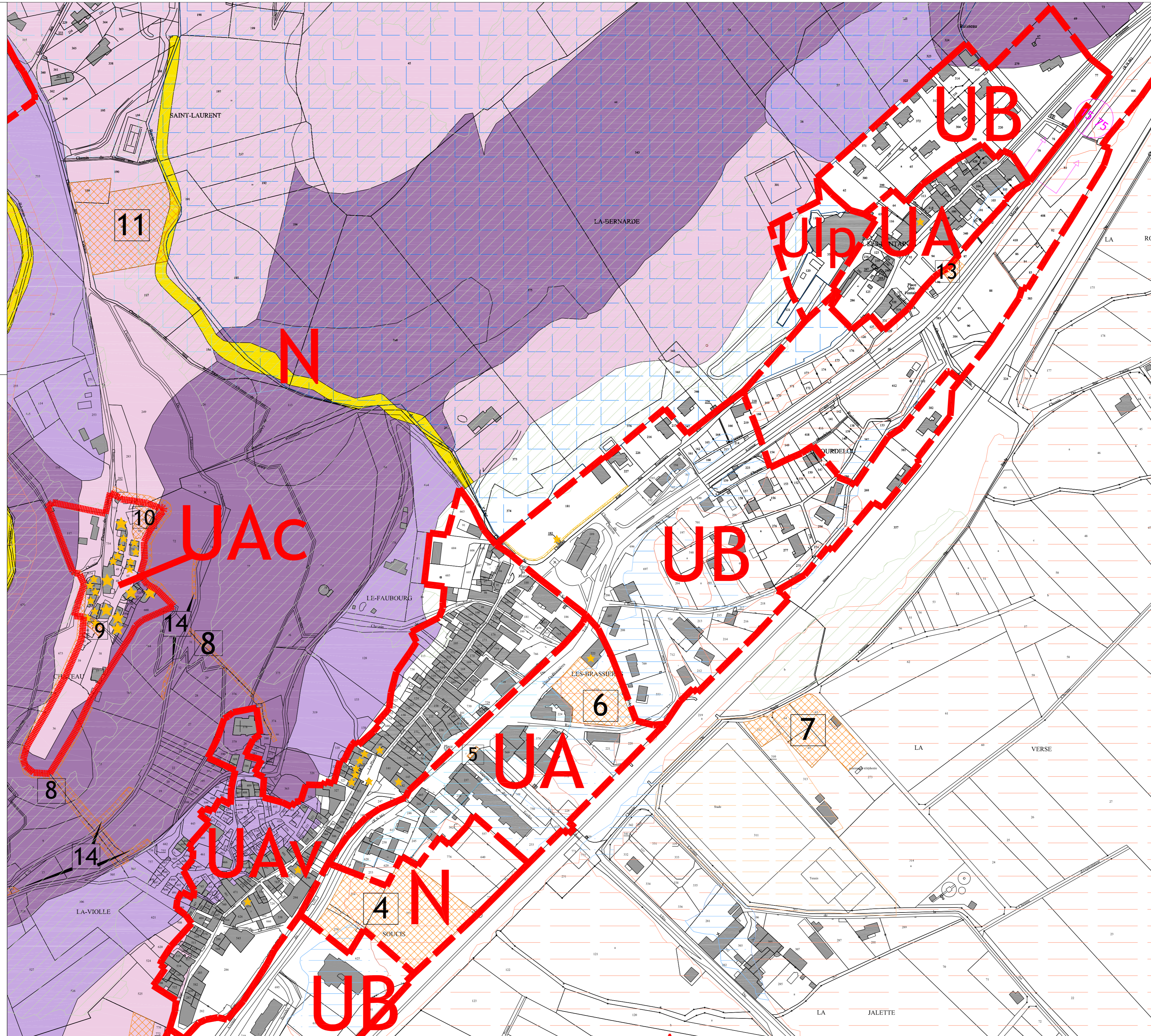
- Zone B
- Zone Bcb
- Zone R
- Zone Ra
- Zone Rsp
- Zone V

Plan de Prévention du Risque Mouvements de terrain :

- Contour du PPRmvt en vigueur à la date d'approbation du PLU.
Pour plus de précision, voir l'annexe 6-D : "Servitudes d'Utilité Publique"

Carte des aléas Mouvements de terrain :

- G1 : aléa faible
- G2 : aléa moyen
- G3 : aléa fort



Désignation	Superficie	Destination	Bénéficiaire
ER1	229700 m2	Déviaton RN102	Etat
ER2	9500 m2	Équipement public de sport et de loisirs et stationnement	Commune
ER3	1500 m2	Stationnement : agrandissement parking Sous-ville / Eygue	Commune
ER4	8000 m2	Équipement public scolaire, stationnement, espace vert	Commune
ER5	50 m2	Voirie : espace piétons	Commune
ER6	2750 m2	Équipement public de loisirs et espace vert	Commune
ER7	3650 m2	Stade : stationnement et voirie	Commune
ER8	4250 m2	Remparts : aménagement espace public	Commune
ER9	140 m2	Château : aménagement de l'entrée et équipement public	Commune
ER10	500 m2	Château : équipement public et espaces verts	Commune
ER11	6100 m2	Stationnement : parking château	Commune
ER12	8800 m2	Chenavari : aménagement sentier de promenade	Commune
ER13	200 m2	Place des Fontaines : aménagement espace public, voirie	Commune
ER14	710 m2	Voirie : aménagement de 5 refuges	Commune

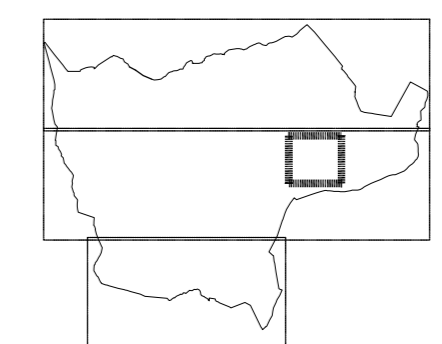
Département de l'Ardèche

Commune de **ROCHEMAURE**

Plan Local d'Urbanisme

5. ZONAGE REGLEMENTAIRE 4/4

Echelle : 1 / 2 000 ème



Vu pour être annexé à la délibération du 12 juillet 2018 approuvant le PLU.

Le maire, Christian Lecerf